



Conseil économique et social

Distr. générale
4 avril 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Volontariato Internazionale per lo Sviluppo, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Intégration de l'apprentissage en ligne dans les programmes de développement

L'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC), outre qu'il contribue à embellir et à enrichir notre quotidien, peut également s'inscrire dans la réalisation des grands objectifs du Millénaire pour le développement. Les TIC peuvent fournir divers moyens qui offrent des possibilités d'éducation à ceux qui en sont traditionnellement tenus à l'écart, notamment les habitants des zones rurales dépourvues d'école, les femmes confrontées aux barrières sociales limitant l'accès à l'éducation et les élèves handicapés ou ayant des besoins spécifiques en matière de formation professionnelle.

Les nouveaux modes d'interaction et leur caractère international contribuent d'un côté à la promotion du développement humain, mais de l'autre, risquent de creuser les inégalités existantes et d'en créer de nouvelles.

Durant les 10 années de suivi donné au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a défendu un nouveau concept, celui de l'universalité d'un Internet gratuit, respectueux des droits, ouvert et accessible. Le droit à la liberté d'expression énoncé à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été reconnu par le SMSI+10 comme étant particulièrement important pour avancer sur la voie de sociétés du savoir ouvertes et accueillantes. Tout au long de la Conférence et dans sa déclaration finale, les participants ont réaffirmé que le droit à la liberté d'expression hors ligne s'appliquait également en ligne.

Volontariato Internazionale per lo Sviluppo s'intéresse vivement à la question de l'éducation dans les pays en développement et reconnaît le rôle central que jouent les TIC en améliorant l'accessibilité financière et la qualité de l'éducation à tous les niveaux, en particulier pour les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées. L'organisation reconnaît l'importance de l'apprentissage en ligne dispensé par le Web ou la téléphonie mobile, qui offrent un apprentissage de qualité et sont l'occasion d'interactions humaines privilégiées. Par ailleurs, l'organisation pense que les espaces de communication virtuels devraient contribuer à la formation de sociétés pacifiques, justes et ouvertes propices à la pleine réalisation des droits de l'homme.

Consciente du défi que représente l'intégration des TIC dans l'éducation, Volontariato Internazionale per lo Sviluppo souhaite soumettre les recommandations suivantes au débat de haut niveau du Conseil économique et social :

- La technologie ne devrait pas dicter le projet éducatif, mais être au contraire subordonnée aux objectifs et aux besoins d'éducation. Les TIC ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes éducatifs où que ce soit et encore moins dans les pays en développement où la pauvreté, les inégalités sociales et la disparité persistante des niveaux de développement sont à l'origine des problèmes de développement. L'outil éducatif des TIC peut, s'il est utilisé à bon escient, donner aux pays en développement les moyens d'élargir l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité de l'enseignement;

- L’application de solutions d’apprentissage en ligne dans les contextes de développement nécessite en outre un examen attentif des questions telles que le développement des infrastructures, les capacités humaines, la langue et les contenus, la culture, l’équité, les coûts, les ressources financières et la pédagogie;
- Il faudrait par ailleurs mettre au point un matériel d’enseignement et d’apprentissage adéquat dont le contenu – rédigé de préférence dans les langues locales – serait adapté au contexte local, afin que le Web soit un véritable espace multiculturel et que les peuples des différentes cultures aient une voix égale au sein des communautés mondiales de l’apprentissage et des pratiques en ligne;
- Enfin, il faudrait reconnaître que les logiciels sont souvent culturellement biaisés. Un programme informatique n’est jamais présenté comme un outil culturellement neutre à même de résoudre les problèmes d’ordre universel : il contient souvent des connotations culturelles typiques, parfois cachées, liées à l’environnement social d’origine et qui, dans une autre culture, peuvent prendre un autre sens ou se prêter à des ambiguïtés culturelles. Par exemple, des malentendus peuvent surgir d’une mauvaise interprétation des métaphores propres à l’approche ludique qui caractérise certains logiciels occidentaux, ou même de l’inadéquation des modèles d’apprentissage individualistes intégrés dans les plateformes d’apprentissage en ligne.